

SÉANCE DU 16 EVRIER 2017 à 16h30 (Date de convocation : 06/02/2017)

Présents : Jean-Jacques HERPIN, Josiane AMIARD, Axel BOUVARD, Sébastien KNOLL, Gérard HUGER, Karine TROTIN, Jean-Yves MARTIN, Marc DE VOS.

Absents excusés : Florian LAFRESNAYE, Éric BUISSON.

- Florian LAFRESNAYE a donné pouvoir à Josiane AMIARD.
- Éric BUISSON a donné pouvoir à Jean Jacques HERPIN.

Secrétaire de séance : Gérard HUGER.

Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)

Conformément à l'article 1650A du Code des Impôts, une commission intercommunale des impôts directs (CIID) est instituée dans chaque EPCI.

La commission intercommunale se substitue aux commissions communales des impôts directs de chaque commune membre, en ce qui concerne les locaux commerciaux, les biens divers et les établissements industriels. A ce titre :

- Elle participe à la désignation des locaux types à retenir pour l'évaluation par comparaison des locaux commerciaux et biens divers assimilés (art. 1504 du CGI),
- Elle donne un avis sur les évaluations foncières de ces mêmes biens proposées par l'administration fiscale (art. 1505),
- Elle est informée des modifications de valeur locative des établissements industriels évalués selon la méthode comptable.

La commission est composée de 11 membres à savoir le Président de l'EPCI (ou vice-président délégué) et dix commissaires.

Les commissaires (titulaires et suppléants en nombre égal) sont désignés par le directeur départemental des finances publiques (DDFIP) à partir d'une liste dressée par l'organe délibérant de l'EPCI. Cette liste, en nombre double doit donc être établie par le Conseil Communautaire, sur proposition des communes membres (par délibération des conseils municipaux), comme suit :

- 20 personnes susceptibles de devenir commissaires titulaires (dont 2 domiciliées en dehors du périmètre de la communauté de communes),
- 20 personnes susceptibles de devenir commissaires suppléants (dont 2 domiciliées en dehors du périmètre de la communauté de communes).

Le conseil municipal doit donc proposer le nom de personnes susceptibles de composer la CIID, selon la répartition exposée dans le tableau joint.

Conformément au texte, la désignation des commissaires et de leurs suppléants est effectuée de manière que les personnes respectivement imposées à la taxe foncière, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises soient équitablement représentées.

C'est pourquoi, dans la répartition présentée, est indiquée la catégorie fiscale à laquelle devra appartenir la personne que vous proposez. Cette répartition par commune a été établie en fonction de l'importance des bases d'imposition communautaire sur le territoire de votre commune.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal désigne les personnes suivantes :

Commissaire titulaire : **HUGER Gérard.**

Commissaire Suppléant : **Axel BOUVARD.**

-Voirie

Prévoir une tournée pour les fossés et routes.

Une tournée pour les routes et fossés est prévue pour le samedi 18 février 2017, le point de rdv est fixé à 09h00 en mairie.

A la suite de la tournée pour les routes et fossés, un rendez-vous est fixé à 11h00 au "BIODISQUE" pour le chemin pédestre qui doit être mis en place à l'avenir.

Présentation du devis pour l'acquisition et l'installation du radar pédagogique d'un montant TTC de 4669.90 € la subvention allouée est de 20% du prix HT.

Sur proposition du maire et après en avoir délibéré (7 pour et 3 contre). Le conseil municipal donne un avis favorable pour engager cette dépense sur le budget 2017.

Le conseil municipal sollicite une subvention dans le cadre du produit des amendes de police de circulation programme 2017.

- Bâtiments communaux :

Prévoir une tournée en prévision du budget 2017.

Une tournée est prévue le vendredi 24 mars, point de rendez-vous 14h00 en mairie.

-Régie animation

Mme Karine TROTIN avait fait part de son souhait de démissionner de la régie animation.

La question est posée sur l'avenir de la régie animation ?

M. le maire informe le conseil municipal qu'il aurait éventuellement un citoyen de Vancé intéressé pour tenir la régie animation.

Le régisseur de la régie animation n'est pas tenu d'être un élu.

Le sujet sera revu lors d'un prochain conseil.

Il a été demandé un état des comptes de la régie animation qui pourrait être présenté à un prochain conseil municipal.

*** RECRUTEMENT D'UN AGENT PAR L'INTERMEDIAIRE DU CENTRE DE GESTION**

M. le maire expose au conseil municipal que la collectivité a la possibilité de faire appel au centre de gestion pour tout remplacement éventuel des agents en cas d'absence ou d'accroissement temporaire d'activité.

M. le maire demande avis du conseil municipal.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- Autorise le maire à faire appel au centre de gestion en cas de besoin et à signer le contrat de travail correspondant à la demande.

AFFAIRES DIVERSES

Demandes de subventions :

Ci-joint tableau de l'année dernière.

SUBVENTIONS A ALLOUER (en euros)

Subventions de fonction. aux associations et autres	Subv. allouées 2016	<i>Prévisions 2017</i>
Foyer Socio Educatif Collège de Bessé s/Braye 18 €/élève	162,00	216,00
CFA /AFORPROBAT Le Mans	50,00	50,00
LADAPT Centre de Saint-Saturnin	20,00	20,00
GDON (Groupement Défense organismes nuisibles) Vancé	150,00	250,00
Ligue Nationale Française contre le cancer	20,00	20,00
ADMR	20,00	20,00
Association familles rurales de Besse sur Braye (accueil de loisirs – 7 enfants de la commune) accordé 10€ par enfant	-	70,00
Association sport adapté Saint-Calais	-	20,00
Association régionale des mutilés de la voix des pays de la Loire	-	0,00
Union nationale des combattants et soldats de France		10,00
		676,00 €

Fermeture de la boulangerie (permanence ?)

M. le maire fait état de la fermeture de la boulangerie du 28/02 au 06/03/17, il demande l'avis du conseil municipal pour la mise en place d'un dépôt de pains.

Le conseil municipal s'interroge sur la pertinence d'un service minimum.

M. Jean Yves MARTIN, se propose pour le mardi, mercredi et vendredi de 08h00 à 10h00.

Mme Josiane AMIARD propose de tenir une permanence également, à voir en fonctions des besoins.

Courrier des sœurs franciscaines concernant l'état du trottoir du 8 rue Virginie Vaslin.

M. le maire fait la lecture du courrier au conseil municipal et précise que l'adjoint technique est intervenu sur les problèmes mentionnés.

Questions diverses :

M. Gérard HUGER interroge M. le maire sur l'utilisation de la salle polyvalente par l'école.

M. le maire donne son accord pour l'utilisation de la salle polyvalente sans recours au chauffage.

Mme Karine TROTIN fait remarquer que la lumière et le chauffage étaient en service à la salle des pompiers un vendredi matin. Mme Karine TROTIN souligne que la collectivité doit être vigilante sur la consommation de chauffage.

M. le maire a évoqué le projet de faire isoler la salle polyvalente "Prince Eric".

La séance est levée à ...**18h15**...